



Centre Nautique de Bourgogne

Agrément ministériel n° 18 241
Affilié à la F.F.Voile.
Adresser la correspondance
Christiane Dine
19 rue des vignes 89240 Chevannes

Siège social : Maison du club
LAC DU BOURDON
89170 SAINT-FARGEAU
Courriel: presidente@voile-cnb89.org
Tel : 03 86 41 22 76

ADHESION - INSTRUCTIONS

Droit d'entrée :

Lors de la première adhésion au club, un droit d'entrée symbolique de **1€** est demandé.

Cotisation générale :

Elle concerne l'adhérent, son conjoint et ses enfants fiscalement à charge.

Toute personne désirant naviguer au Club doit être en possession d'une licence ou d'un passeport

2 Formules :

Formule « générale famille »

Formule « jeunes » : découverte de la voile et éventuellement régates

Adhérent sans bateau :

La cotisation permet à l'adhérent sans bateau, à son conjoint et à ses enfants à charge d'utiliser les Embarcations du CNB et de participer aux régates.

Le CNB met **gratuitement à disposition des adhérents** sans bateau 1 mini croiseurs « Eclair 19 »

Licence :

Elle est obligatoire pour participer à une régata, (barreur & équipier)

Licence adulte : adhérent(e) + de 18 ans au 1er Janvier.

Licence jeune : adhérent(e) - de 18 ans au 1er Janvier

L'utilisation d'une embarcation du CNB implique obligatoirement la possession d'une licence ou d'un passeport

Participation aux frais d'entretien :

Chaque adhérent du CNB est redevable de « 2 journées de travaux », consacrées à l'entretien et aux aménagements du club, généralement en Février avant la 1ère régata. A défaut de participation, il peut être demandé une participation financière de 50€ ou une équivalence en temps donné au club.

Droit de stationnement aux pontons :

Il concerne les habitables ou toutes embarcations amarrées aux pontons.

Cotisation stationnement caravanes ou camping-car :

Le club possède un terrain qui permet moyennant cotisation annuelle d'accueillir quelques caravanes

Chaque famille passant une nuit au club, est en outre redevable d'une participation « nuitée » de 3,00€

Certificat médical :

Nous vous rappelons qu'un certificat médical est obligatoire valable 3 ans pour la pratique de la voile en régata.

Autorisation parental

Obligatoire à l'inscription des – de 18 ans et pour toute participation à une régata.

Droit à l'image à signer à l'inscription



Centre Nautique Bourgogne

Agrément ministériel n° 18 241
Affilié à la F.F.Voile.
Adresser correspondance
Christiane Diné
19 rue des vignes 89240 Chevannes

Siège social : Maison du club
Lac du Bourdon
89170 St Fargeau
Tél 03 86 41 22 76
Mail : presidente@voile-cnb89.org

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT DE COTISATION POUR LA SAISON 2023

Nom.....PrénomNée(e) le N°licence :.....
Nom.(conjoint).....PrénomNée(e) le N° licence :.....
Nom.(enfant)PrénomNée(e) le N° licence :.....
Nom.(enfant) PrénomNée(e) le N° licence :.....
Adresse :..... Ville:CP:.....
Courriel:.....Tel 1:.....Tel 2:.....
Type de bateauN° voile :.....Nom du bateau :.....Classe :.....

DECOMPTE DE LA COTISATION 2022

Droit d'entrée	1,00 €
Cotisation générale «Famille »	120,00 €.....+ licence obligatoire
Licence adulte annuelle	60.00€
Licence jeune annuelle	30.00€
Passeport voile annuelle	14,00 €
Cotisation générale « jeunes -18 ans »	50,00€..... + licence obligatoire
Droit de stationnement aux pontons	80,00 €
Cotisation stationnement caravane	90,00 €
Droit de stationnement bateaux hiver	30.00 €
	Total €

Règlement : Chèque : N°Banque : à : **Centre Nautique de Bourgogne**

Date.....

SIGNATURE